Image not found or type unknown

Demande de titre de séjour

Par **Ralambo nirina alain**, le **08/05/2017** à **08:54**

Bjr,al de Madagascar,je voudrais s'avoir comment pourais-je avoir un titre de séjour en france ?j'ai vécu ici depuis 2ans et je précise que mon père a la nationalité française mais qui n'avait pas l'occasion de me déclaré dans le livre de familles et q'il a ue la naturalisation quand j'avais encore 14ans? Dans l'attente de votre réponse favorable,je vous prie monsieur tous mes salutations distinguées.

Par **youris**, le **08/05/2017** à **22:59**

bonjour,
si vous ne figurez pas dans le décret de naturalisation de votre père, vous ne pouvez pas prétendre à la nationalité française par filiation.
pour un titre de séjour, il faut vous adresser dans un consulat de france dans votre pays.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés